



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021/186

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECH.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Marc SANCHEZ (*Monsieur Marc SANCHEZ sort de la salle et ne prend pas part au vote*).

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

Objet : Attribution exceptionnelle de subventions aux Associations.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante d'une demande de subvention exceptionnelle des Associations suivantes :

- Vélo Club du Pays d'Olmes VCPO Activité BMX
- Rambailleuses
- Espoir Ariège
- L'Embarque
- Desentuats
- Mucoviscidose
- Axel de la Mata
- Amis des Animaux
- Secours Catholique

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire qui perdure, les associations ont été particulièrement impactées, avec une mise à l'arrêt brutale de l'essentiel de leurs activités. Les incidences sur leurs budgets ne sont pas neutres.

Ainsi, la commune de Lavelanet souhaite s'inscrire dans une démarche de solidarité et répondre favorablement aux dossiers de demandes financières transmis en mairie.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose une aide financière exceptionnelle aux Associations listées dans le tableau ci-dessous, afin de soutenir leurs actions.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
VCPO BMX	300€
RAMBAILLEUSES	500€
ESPOIR ARIEGE	800€
L'EMBARQUE	500€
DESENTUATS	200€
MUCOVISCIDOSE	100€
AXEL DE LA MATA	300€
AMIS DES ANIMAUX	750€
SECOURS CATHOLIQUE	850€

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (**27 voix POUR, Monsieur Marc SANCHEZ étant sorti de la salle, il ne prend pas part au vote**).

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** d'attribuer la subvention exceptionnelle pour chaque Association listée dans le tableau ci-dessus,
- **CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
 Marc SANCHEZ

